



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Medicaments

Question écrite n° 36620

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc rappelle à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille, qu'une émission de télévision a attiré récemment l'attention sur l'emploi de cobayes rémunérés pour la mise au point des médicaments mis sur le marché. Chaque année, en France, six à huit mille personnes seraient volontaires pour ces essais thérapeutiques. Il lui demande s'il existe une protection juridique spécifique destinée à couvrir les risques encourus par ces volontaires et le cas échéant si, compte tenu du risque que comportent des expériences de cette nature et des abus auxquels elles peuvent conduire, il ne lui semble pas que des mesures d'ordre législatif ou réglementaire devraient être prises.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36620

Rubrique : Pharmacie

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1988, page 678